



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



RECOURS FRÉQUENT À LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par un réel dynamisme dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, il regroupe 9,8 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 11,8 % des actions de formation. Ainsi, 23,6 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.







TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION SUPÉRIEUR AU CHAMP DE L'OMPL

Au sein du secteur :





- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (22,0 %). Par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus important ;
- les entreprises, ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation, sont plus utilisatrices du plan de développement des compétences (26,6 %) mais mobilisent moins souvent le contrat d'apprentissage (5,4 %) que l'ensemble du champ de l'OMPL.

Données de cadrage 2020

				
Nombre total d'actions de formation	8 920	1 798	10 718	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	39 835	5 664	45 499	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	2 605	254	2 859	23 916
Nombre total d'entreprises	8 819	428	9 247	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,3	1,4	20,7	1,1	5,5	25,2
	0,3	0,5	30,9	2,8	3,3	56,8
	0,3	1,3	22,0	1,2	5,4	26,6
	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

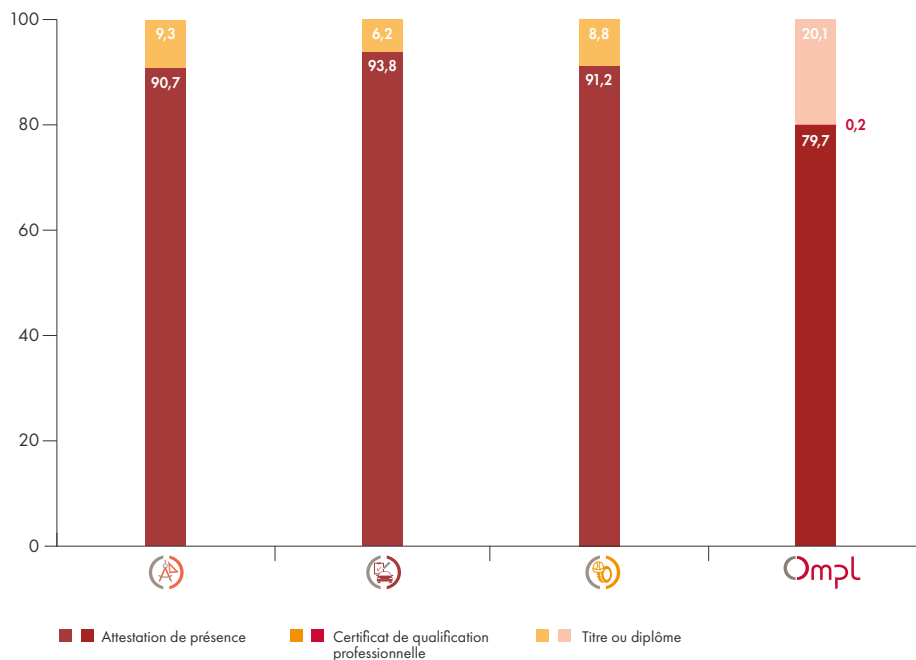


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence, donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (91,2 %).

À l'exception des titres et diplômes (8,8 %), les autres sanctions sont inexistantes.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



DEMANDE DE COMPÉTENCES VARIÉES

Les besoins des entreprises du secteur en acquisition de compétences concernent principalement:

- l'activité de l'entreprise (58,5 %);
- l'informatique ou les outils numériques (27 %);
- la gestion d'entreprise (8,5 %).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

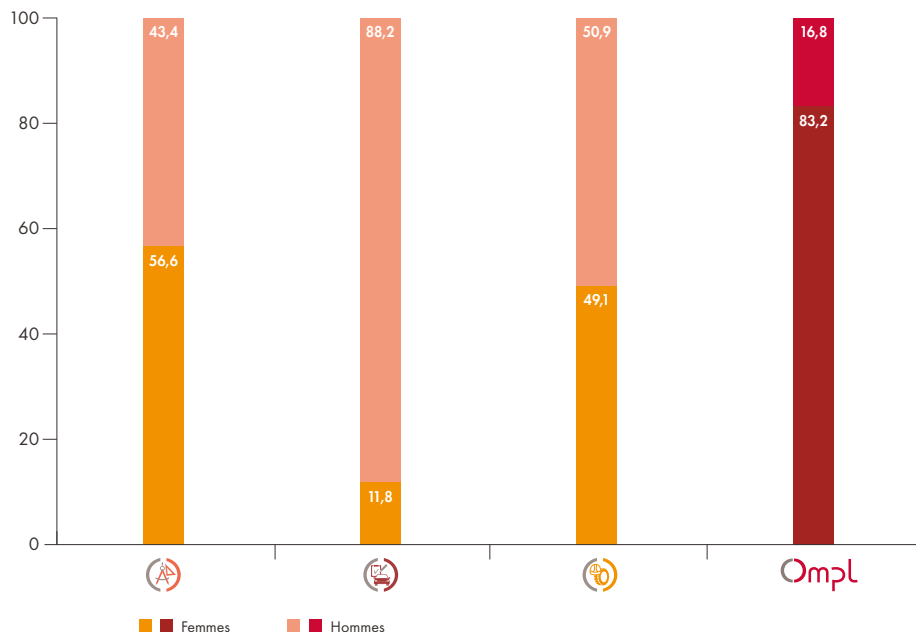


ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans le secteur, 49,1 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur, estimée à 54,1 % en 2020.

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

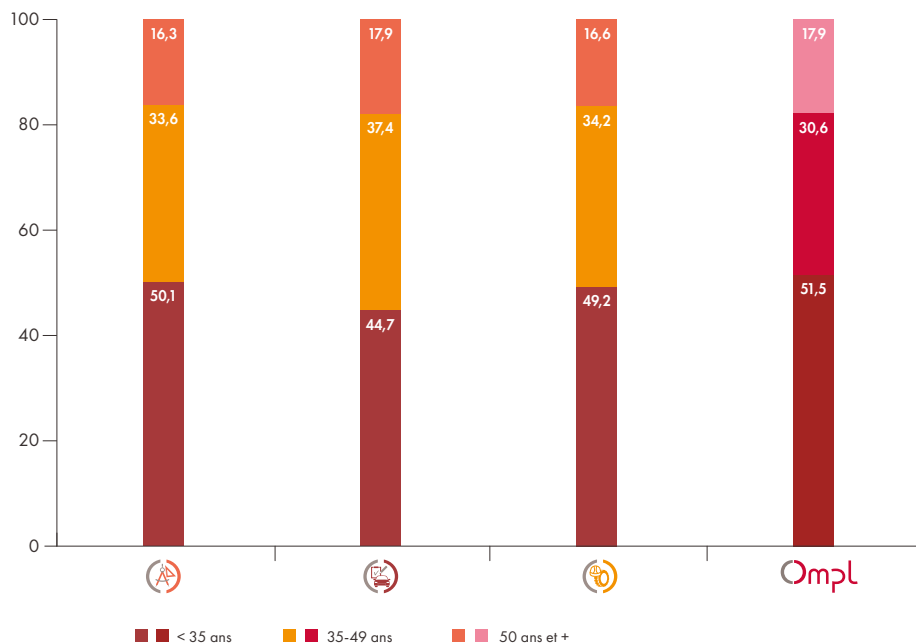


ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 49,2 % des formés contre 44,8 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

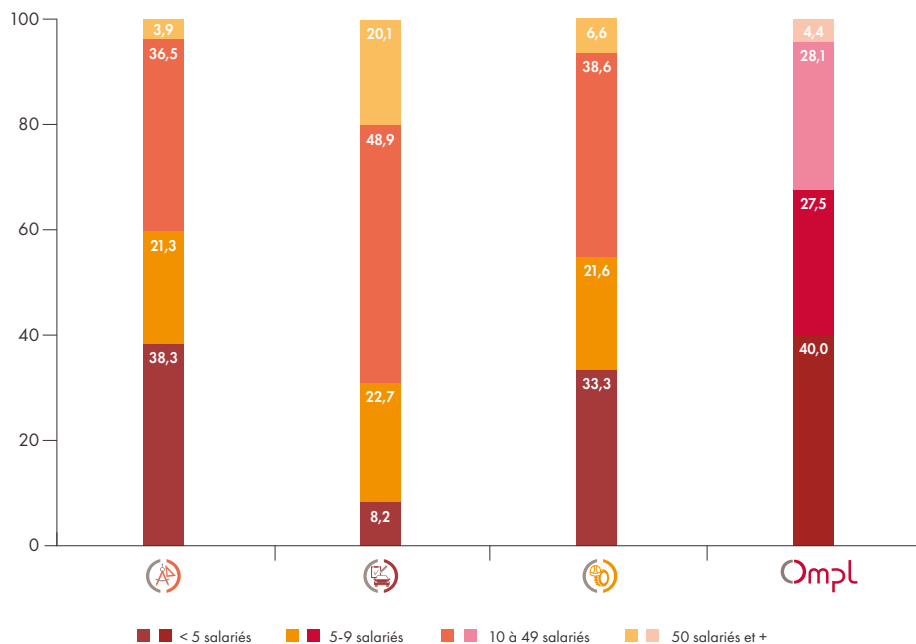


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont très légèrement surreprésentés parmi les formés : 54,8 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 53,6 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 45,2 % des stagiaires contre 46,4 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (34,5 %) et minimal pour les DOM (14,1 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,2	1,3	25,4
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	1,1	34,5
Bretagne	0,2	1,1	21,5
Centre-Val de Loire	0,2	1,2	25,2
Corse	0,0	1,8	17,0
DOM	0,3	0,3	14,1
Grand Est	0,1	1,8	22,1
Hauts-de-France	0,7	1,2	23,9
Île-de-France	0,3	1,3	20,3
Normandie	1,2	1,0	31,2
Nouvelle-Aquitaine	0,2	1,3	23,6
Occitanie	0,2	1,4	27,2
Pays de la Loire	0,3	2,2	16,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,3	1,2	19,7
Ompl	0,3	1,3	22,0

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.